



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 37991

Texte de la question

M Michel Delebarre attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur le projet de rejet en mer du Nord, au large du port ouest de Dunkerque, des sels residuaires de mines de potasse d'Alsace dont l'eventualite vient d'etre devoilee a l'occasion de recentes etudes experimentales. La nature de ce projet, les risques qu'il fait apparaitre et les conditions dans lesquelles il a ete revele ne manquent pas d'inquieter et suscitent d'ores et deja certaines oppositions dont celle de la communaute des marins pecheurs du littoral du departement du Nord, soucieuse tres legitiment de preserver l'avenir et le developpement de son activite economique. Une telle demarche laisse effectivement a penser, une fois de plus, que la mer, et la mer du Nord en particulier, continue d'etre regardee comme un vaste depotoir avant que d'etre consideree comme un reservoir pour l'exploitation des ressources vivantes. A ce propos, il lui rappelle que la region Nord - Pas-de-Calais s'est donne, pour priorite, de gerer au mieux les ressources de la mer et qu'a cet effet de nombreux efforts, auxquels l'Etat s'est d'ailleurs associe, ont ete consentis pour ameliorer la qualite du milieu marin. En consequence il lui demande quelles initiatives il entend prendre pour permettre l'information la plus large possible sur la realite de ce projet qui suscite de nombreuses craintes, notamment en direction des collectivites territoriales, du secteur associatif et des citoyens concernes.

Texte de la réponse

Reponse. - de potasse d'Alsace est une des solutions envisagees pour satisfaire aux obligations internationales imposees a la France par la convention relative a la protection du Rhin contre les chlorures. Cette eventualite a ete retenue par le Gouvernement sur la proposition d'un groupe d'experts qui a inventorie un grand nombre de solutions. Elle ne sera cependant adoptee que dans la mesure ou les inconvenients d'un rejet en mer du Nord auront ete reconnus comme negligeables au terme d'etudes approfondies qui permettront en outre d'en preciser les modalites. Le rejet experimental qui vient d'avoir lieu est un des elements de ces etudes. L'information la plus large possible est donnee tant sur les essais que sur les conclusions des etudes ; elle est destinee aux elus locaux, aux organisations professionnelles concernees et aux associations de protection de l'environnement. C'est ainsi que des reunions publiques d'informations ont eu lieu bien avant la realisation des premiers essais et que des contacts ont ete pris avec les elus de la region de Dunkerque a l'initiative de l'un des experts designes a cet effet par le Gouvernement. C'est donc des l'origine du projet que l'information la plus large possible demandee par l'honorable parlementaire a deja ete entreprise. Elle sera poursuivie et aucune decision ne sera prise sans concertation.

Données clés

Auteur : [M. Delebarre Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37991

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1100

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2045